

Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 7 mars 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (259r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 7 mars 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41987>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 mars 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)

Lieu de destination 23, boulevard de Strasbourg, Paris

Description

Résumé Godin souhaite obtenir les pièces qui établissent la régularité de sa demande de brevet en France, en Belgique et en Angleterre, et demande à Armengaud de les fournir à son fils qui se rend à Paris.

Mots-clés

[Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

89
337 / 318.

Guise le 7 mars 1662

255

Monsieur le Rémougeau pour

sous n' m'as fait par avance prieur
que je simple ^{post} Courrouzant le droit de la
Demande de brevet que je vous ai enfin
et cela pour la France seulement p' ce que
le brevet de ce bon fief de l'état de
rigularité ou je me trouve en ce moment
mon fils se rendant à Paris sous
remette la priant et nous pourront lui
remettre toutes les papiers qui établissent
la régularisation desdits divers pays et
me rappeler p' ce en France en Angleterre
et en Belgique

Veuillez agréer Monsieur mes
parfaits vœux

Godin